

Jean-Pierre Drapier

« Le passeur est la passe »

La passe ? Il y a une équivoque sémantique liée à ce terme du fait de la duplicité des objets auxquels il renvoie.

Tantôt il désigne une procédure et un dispositif : faire la passe, être passeur ou passant, le cartel de la passe, la Commission internationale de la garantie, etc., tantôt il indexe un moment, un lieu topologique, voire plutôt des moments ou des lieux topologiques, puisque aussi bien sont évoquées la passe à l'entrée – pour ne dire rien d'autre que l'instauration du transfert et de la nécessaire fiction du sujet supposé savoir – que la passe à la fin de l'analyse, à distinguer de la passe de l'analysant à l'analyste.

C'est avec cette dernière que Lacan noue, dans la proposition du 9 octobre 1967, les deux versants du terme, celui de la procédure/dispositif et celui du moment :

« Le passage du psychanalysant au psychanalyste a une porte dont ce reste qui fait leur division est le gond, car cette division n'est autre que celle du sujet, dont ce reste est la cause. Dans ce virage où le sujet voit chavirer l'assurance qu'il prenait de son fantasme où se constitue pour chacun sa fenêtre sur le réel, ce qui s'aperçoit, c'est que la prise du désir n'est rien que celle d'un désêtre. En ce désêtre se dévoile l'insentiel du sujet supposé savoir, d'où le psychanalyste à venir se voue à l'*agalma* de l'essence du désir [...]. »

Avec plus loin cette conclusion « technique », si j'ose dire, distinguant passant (à l'analyste) de passeur, moment de procédure :

« Ainsi la fin de la psychanalyse garde en elle une naïveté, dont la question se pose si elle doit être tenue pour une garantie dans le passage au désir d'être psychanalyste.

D'où pourrait être attendu un témoignage juste sur celui qui franchit cette passe, sinon d'un autre qui, comme lui, *l'est encore*, cette passe

[...]. Qui pourrait mieux que ce psychanalyste dans la passe, y authentifier ce qu'elle a de position dépressive ? »

Dans le fond, si, pour Lacan, la naïveté de la fin d'une analyse n'est pas une garantie du passage à l'analyste, elle est par contre la marque nécessaire du passeur pour en attendre « un témoignage juste », pour authentifier au mieux ce qui se passe pour le passant.

Naïveté et contemporanéité (« être encore cette passe ») sont donc les deux critères qui fondent pour Lacan le passeur comme moyeu du dispositif, celui qui fait tourner la roue en évitant le face-à-face du passant et du cartel, du nouvel analyste ou présumé tel et des (plus ou moins) anciens, présumés (plus ou moins) amnésiques des raisons de leur engagement comme analystes, de leur passage à l'analyste.

On ne ressort pas de deux ans de travail dans un cartel de la passe comme on y est entré : certes deux ans plus vieux mais rajeuni de x années dans son rapport à la psychanalyse, ce qui prouve l'efficacité du dispositif et sa fonction anti-oubli, anti-ressassement, anti-ronronnement. Ce qui explique sans doute que depuis sa création la passe soit à l'origine des crises traversées par les écoles se réclamant de l'enseignement de Lacan : la *doxa* et le refoulement n'y résistent pas.

Deux points dans la suite des propos ci-dessus :

1. Qu'il y ait nomination ou non, c'est-à-dire que le cartel ait entendu ou non les coordonnées de « la passe à l'analyste », ce dispositif montre tout ce qui bouge dans une analyse pour un sujet et offre ainsi une plongée épistémique passionnante, dans un raccourci temporel et logique : que l'impasse soit forcée ou non, la passe (dispositif) permet bien souvent, au moins pour le cartel, la mise en perspective de l'impasse ;

2. Le passant se propose, les membres du cartel aussi ; seuls les passeurs sont choisis. Choisis par les AME, dans un nouage de leur place d'analyste du passeur et d'analyste/analysant de l'École. C'est-à-dire dans un nouage du désir de l'analyste pour un et du désir de l'analyste pour l'École, nouage de son être analyste d'un côté et de ce que Colette Soler appelait « analysant d'école » de l'autre ¹.

1. C. Soler, « D'une impasse l'autre », dans *Passes et impasses dans l'expérience psychanalytique*, actes du Rendez-vous international des FCL, juillet 2000.

Du coup, la responsabilité de l'AME est double :

- responsabilité par rapport à son analysant(e), pour qui cette désignation est un acte de l'analyste, une interprétation : pour être juste, il ne suffit pas qu'elle soit vraie, encore faut-il qu'elle tombe bien. Elle peut pousser (l'analysant à sortir de l'impasse) mais sûrement pas forcer : ce qui différencie un acte du passage à l'acte. S'il n'y a de psychanalyse que didactique, l'analysant doit en être au point de se confronter à cela, au point même que cela fasse impasse pour lui : l'impasse de la joui-sens ;

- responsabilité par rapport à l'École, *via* le dispositif de la passe, puisque le passeur est le moyeu de la passe, « est la passe » pour reprendre l'expression de Lacan. Que la désignation soit trop précoce ou trop tardive et c'est le ratage qui est annoncé : Lacan voulait mettre « le non-analyste au contrôle de l'acte », c'est-à-dire ni un analyste, ni un analysant non enseigné, « non didacté » par sa cure.

Cette temporalité du passeur explique aussi sa péremption et le bien-fondé à limiter la durée de sa fonction et le nombre de passes dont il doit recueillir le témoignage. Posant par là même la nécessité pour l'École, *via* ses AME, de les renouveler et donc de ne jamais laisser tomber le questionnement de la passe dans ses deux versants : le dispositif et le moment.